

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DU



Vulbens, le vendredi 19 décembre 2014

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2014 A CLARAFOND-ARCINE

Commune de Chaumont : CHAUMONTET D., HONCZARUK G.,
Commune de Chevrier : LAPRAZ L.,
Commune de Clarafond-Arcine : SOGNO-LINA E., PINGET O., BORDON J.,
Commune de Dingy-en-Vuache : /
Commune de Savigny : SUBLET V.,
Commune de Vulbens : DUCRUET JL.

Excusés : REINHARDT C., PYTHON F., MORIN N., VUICHARD J.-L., FOL Y., RINALDI S., DOMERGUE F., AVANTHAY M., MELCONIAN S., SCHOEMANN C.,
Invités : LAGRIFFOUL J.M., PREVOST C., PATRY S.

Monsieur le Maire de Clarafond-Arcine, Jean-Marc LAGRIFFOUL (JML), accueille les membres du Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) dans la petite salle des fêtes de la commune.

Monsieur le Président le remercie et accueille à son tour le comité. Il rappelle que le SIPCV est au service des communes dans les domaines de la gestion des milieux naturels et de la communication. Il propose dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales en cours, d'organiser début 2015 une réunion de fond sur l'avenir du SIPCV.

JML revient sur le compte-rendu de la séance précédente (05 septembre 2014 à Dingy-en-Vuache) et demande au comité pourquoi le panneau de la station n°6 du Parcours de Découverte du Vuache (situé au Crêt du Feu) n'a pas été déplacé, comme demandé.

Jacques BORDON (JB) explique que la station est très peu fréquentée et que cela ne justifie pas un changement complet. En effet, si l'on choisit de déplacer le panneau, il sera nécessaire de modifier le contenu (panorama différent) ainsi que les documents qui accompagnent le parcours (*Le Vuache, montagne insolite ...* notamment). JB propose par conséquent de prolonger la zone de limitation de vitesse à 50 km/h jusqu'au sommet de la côte et d'indiquer aux visiteurs que le parking de la station n°6 est celui du départ du sentier « De Nant en Rhône ».

Olivier PINGET (OP) rappelle que le dossier concernant la limitation de la vitesse dans la commune est déjà à l'étude.

Denis CHAUMONTET est désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE GESTION 2014

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SPCV est partenaire du Contrat Corridors Biologiques « Champagne – Genevois », dans lequel il s'est engagé à réaliser les actions de la mesure n° 14 « Gérer les reliquats de pinèdes sur argile en piémont du Vuache ».

Pour mener à bien cette action, il convient d'établir un nouveau modèle de convention de gestion, qui, en cas d'accord des propriétaires concernés, autorisera le SPCV à intervenir sur les parcelles privées liées à ces pinèdes sur argile.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du projet de convention qui définit les modalités de ce partenariat.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,*
- 2) *AUTORISE monsieur le Président à signer la convention de gestion 2014, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

Stéphane PATRY (SP) rappelle à l'assemblée qu'une étude préalable réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie (ASTERS) a permis d'identifier plusieurs pinèdes d'intérêt situées sur les communes de Savigny et de Minzier, et de proposer des mesures de gestion adaptées. Une animation foncière a été ensuite réalisée par le SPCV et a permis de contacter les différents propriétaires concernés.

Sur le secteur du Bouchet nord (Savigny), un propriétaire a accepté que soient réalisés quelques travaux dans l'objectif de diversifier la flore et la petite faune associées à cette pinède.

Ceux-ci vont consister notamment à améliorer de façon ponctuelle les conditions d'éclairage au sol :

- Bûcheronnage d'un fourré pour recréer une clairière d'environ 30 m²,
- Bûcheronnage des feuillus de lisière sur une largeur d'environ six mètres sur une soixantaine de mètres de longueur dans la partie nord-est de la lisière avec la prairie agricole,
- Entretien de la clairière et de la frange pendant les trois premières années, chaque fin d'été, par un débroussaillage avec exportation en bordure.

JB propose que soient réalisées si possible davantage de clairières. Christian PREVOST (CP) propose de créer une mare (si le secteur est suffisamment argileux).

FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REFONTE DU SITE INTERNET

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAM) s'est engagé dans la refonte du site internet www.pays-du-vuache.fr. Le coût de réalisation de la prestation est fixé à 1 000 €.

Compte tenu du fait que le site participe également à la promotion du Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SPCV), il propose de participer financièrement à hauteur de 50% du coût de réalisation des travaux de refonte, soit 500 €.

Entendu cet exposé, le comité à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,*
- 2) *ACCEPTE de participer financièrement à hauteur de 50% du coût de réalisation des travaux de refonte du site internet www.pays-du-vuache.fr, soit 500 €.*

FACTURE ONF / CONTRAT FORESTIER NATURA 2000

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le comité syndical dans sa séance du 13 juin 2014, l'a autorisé à passer des commandes, dont le montant est inférieur à 5 000 €.

Il présente ensuite la troisième facture de l'Office National des Forêts (ONF) concernant le contrat forestier Natura 2000 du site « Massif du Mont Vuache » et notamment les opérations de création de bouquet de vieillissement et de sénescence par îlot ainsi que les travaux forestiers sans enjeux de production, dont le montant s'élève à **17 596.56 € TTC**.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE monsieur le Président à signer le mandat de paiement de la facture ONF s'élevant à 17 596.56 € TTC.

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en raison des délais importants de versement des subventions européennes liées au Contrat Forestier Natura 2000 du site « Massif du Mont Vuache », le SPCV va rencontrer des difficultés budgétaires pour clore l'exercice 2014.

Il propose par conséquent de faire appel à un établissement bancaire pour la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Après étude de différentes propositions, monsieur le Président propose de retenir l'offre du Crédit Agricole des Savoie pour la mise en place d'une ligne de trésorerie plafonnée à 20 000 €, pour une durée de 12 mois.

Entendu cet exposé, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant.

LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES :

OP et Fabrice DOMERGUE (excusé) souhaitent que le SPCV mette en place, en coordination avec les différentes Communautés de Communes du territoire, des sessions de formation à destination des employés des services techniques communaux. Ces formations (d'une demi-journée) permettraient de mieux sensibiliser les techniciens et de les préparer à une lutte plus efficace contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Celles-ci pourront notamment concerner les techniques d'identification, les moyens et les méthodes de luttés, les gestes à éviter, etc. Parallèlement, le SPCV pourrait travailler sur des plaquettes « papier » de sensibilisation à destination du grand public, rappelant ce qu'il ne faut pas faire (déplacement des terres contaminées, broyage des tiges, dissémination des graines, etc.). OP propose même d'interdire par Arrêté Municipal certaines plantes encore vendues dans le commerce (Buddleias, Solidages).

JB rappelle que la lutte contre les EEE a déjà été engagée par de nombreuses structures, que ce soit au niveau de la Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) dans le cadre d'une étude sur le bassin versant Haut-Savoyard du Rhône, du Conseil Général de la Haute-Savoie (CG74), du Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivières des Usses (SMECRU) ou de la Communauté de Communes du Genevois (CCG).

OP propose par conséquent de récupérer tout ou partie de ces travaux et d'en faire profiter les Communautés de Communes du Val des Usses et de la Semine.

JB rappelle qu'il serait intéressant de proposer à un stagiaire le recensement exhaustif des EEE sur le territoire du SIPCVC.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

SP présente au comité les propositions d'actions pour l'année 2015.

- Acquisition foncière des parcelles du Centre Hospitalier de la Région d'Annecy (CHRA) : le dossier, en cours d'instruction chez Maître PISSARD à Saint-Julien-en-Genevois, est actuellement bloqué en raison de l'absence de l'Arrêté Préfectoral relatif au changement du régime forestier auquel sont soumises les parcelles vendues. En effet et même si le SIPCVC a délibéré en janvier pour appliquer ce régime aux parcelles boisées uniquement, le CHRA doit obligatoirement en demander la distraction. Christophe SCHOEMANN, agent de l'ONF (excusé) a récemment informé le SIPCVC que le Conseil d'Administration du CHRA avait délibéré à ce sujet en novembre. L'acte notarié devrait donc être signé (enfin) en 2015 !
- Catalogue Floristique du Vuache : JB rappelle que le projet est coédité par la Société botanique de Genève (SBG), soutenue par la Loterie Romande (un justificatif des autres partenaires du SIPCVC dans ce projet est à fournir). Le catalogue devrait voir le jour début 2015.
- Animation ENS « Massif du Vuache » 2015 : JB propose d'organiser une sortie « plus légère », éventuellement sur le piémont du massif. Il demande aussi à ce que la date soit changée pour ne plus coïncider avec le pèlerinage à l'Oratoire Sainte-Victoire (le lundi de Pentecôte). La date du dimanche 24 mai 2015 est retenue. JML propose d'informer la population avec des affiches qui pourraient être posées sur le panneau du parking du Crêt du Feu. JB informe le comité qu'à partir de 2015, le CG74 demandera aux structures chargées de la gestion d'un Espace Naturel Sensible (ENS), d'élaborer un plan d'animation et de sensibilisation.
- Natura 2000 : Une subvention d'animation est engagée pour 2015. Elle permettra d'une part de mettre en place les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC), en collaboration avec la Chambre d'Agriculture 73/74 (dans le cadre du PAEC du Genevois) et d'autre part d'éditer une plaquette de sensibilisation à destination des usagers du massif (dans le cadre des trails par exemple).

Concernant les contrats Natura 2000, le SIPCVC est engagé avec l'Etat dans trois Contrats :

- o Contrat ni agricole ni forestier "Musièges" 32311D074000116 d'une durée de 4 ans (2012 à 2015),
- o Contrat ni agricole ni forestier "Vuache" 32313D074000005 d'une durée de 2 ans (2013 et 2014),
- o Contrat forestier "Vuache" 22713D074000001 d'une durée de 2 ans (2013 et 2014).

Les contrats ont été engagés sur des périodes courtes, liées à la mise en place de la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune). Dans l'objectif de poursuivre les opérations engagées, des questions se posent sur les possibilités de signer de nouveaux contrats à partir de 2015 ?

Pour le Vuache, un nouveau contrat non agricole et non forestier permettrait de poursuivre les actions de gestion et de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Un nouveau contrat forestier permettrait quant à lui de mettre en place les phases d'entretien, indispensables, des aménagements réalisés : 37 clairières, 2 mares, zones spécifiques sans enjeux de production, etc. Idem pour les prairies sèches de Musièges.

Enfin, les contrats devront-ils s'appuyer sur la période du Document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) établi pour une période de 6 ans, soit jusqu'en 2016 ? Ou pourront-ils être engagés sur une période plus longue (5 ans ?). Le DOCOB devra-t-il alors être révisé ?

Monsieur Stéphane MOREL, remplaçant d'Amédée FAVRE à la DDT, est arrivé début décembre. Il a été interrogé à ce sujet.

- Parcelles de monsieur Maurice GENOUD : Jean-Louis DUCRUET (JLD) informe le comité que monsieur Maurice GENOUD a proposé au SPCV la vente de ses parcelles situées sur la commune de Chaumont au lieu-dit « Sur la montagne » :
 - o **B 1544** cadastrée en bois & taillis pour une surface de 820 m²,
 - o **B 1545** cadastrée en bois & taillis pour une surface de 3664 m²,
 - o **B 1872** cadastrée en bois & taillis pour une surface de 2374 m²,
 - o **B 1882** cadastrée en pré pour une surface de 24696 m²,
 - o **B 1883** cadastrée en pré pour une surface de 3856 m², soit un total de **35 410 m²**.

Une rencontre a par conséquent eu lieu au domicile de monsieur GENOUD, qui a proposé l'ensemble pour un montant de 50 000 €, hors frais notariés, soit **1.412 € le m²**.

Considérant l'estimation de la valeur vénale de ces parcelles (0.60 € le m² pour les parcelles en pré et 0.25 € le m² pour les parcelles en bois & taillis) et compte-tenu de l'investissement financier que le SPCV a déjà consacré aux pâturages du Vuache en termes de restauration et d'entretien (66 845.12 €), les membres du bureau ont estimé que le SPCV ne pouvait pas acheter ces parcelles au montant proposé. Une offre maximale de 0.424 € le m², soit un peu plus de **15 000 €**, a été faite, sans réponse de la part de monsieur GENOUD.

OP rappelle que les prix de vente des parcelles agricoles doivent être compris dans une fourchette imposée par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) et les Notaires.

- Nichoirs en béton de bois (LPO 74) : CP présente à l'assemblée les résultats du suivi des nichoirs du SPCV pour l'année 2014. Le climat hivernal puis printanier a fortement influencé l'abondance des oiseaux, hôtes des nichoirs du SPCV : 423 jeunes ont été élevés par 68 couples en 2014, contre 295 jeunes élevés par 45 couples en 2013. La productivité a donc repris les effectifs de 2012. Les mésanges charbonnières et bleues se partagent l'essentiel de la reproduction. Les sittelles et mésanges noires complètent les tableaux.

Le projet d'un rapport sur les 20 années d'observation des nichoirs est en marche et devrait faire l'objet d'une publication en 2015.

Le renouvellement des nichoirs va se terminer en 2015. On peut constater, pour les petites espèces de mésanges (bleue et noire), l'importance de ce renouvellement, en effet cette année elles n'ont adopté que les nouveaux nichoirs.

- Projet de Thèse de bachelor 2015 : JB propose au comité un thème de Thèse de bachelor pour les étudiants de 3^{ème} année de l'HEPIA (Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève) : « *Quelle gestion conservatoire pour des espaces naturels remarquables autour de la montagne du Vuache (Haute-Savoie)* » ?

Les objectifs étant d'une part de réaliser un inventaire exhaustif des habitats et des espèces présents dans les parcelles nouvellement gérées par le SPCV et d'autre part d'élaborer des plans de gestion pour assurer la conservation des habitats et des espèces, incluant la mise en œuvre de contrats Natura 2000 et de mesures agro-environnementales.

- Aménagement d'une aire de stationnement sécurisée le long de la RD 908a à Clarafond-Arcine : JLD rappelle à l'assemblée que pour des raisons de sécurité (chutes de pierres), le CG74 a condamné l'aire de stationnement n°7 du Parcours de Découverte du Vuache, propriété du SPCV (La station n°7 est située le long de la RD 908a, sous la carrière d'Entremont).

Pour pallier à cette décision, le CG74 a proposé au SPCV d'aménager une nouvelle aire de stationnement de l'autre côté de la route, entre les PR 6.790 et 9.820, sur le domaine public.

Pour réaliser cet aménagement, le CG74 propose d'établir une Convention d'Autorisation de Voirie et d'Entretien (CAVE) définissant les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son fonctionnement, affectant la maîtrise d'ouvrage et répartissant les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service.

Le coût des travaux est estimé à environ 7 300 € :

- Décaissement sur environ 20 mètres de long, 5 de large et 50 cm de profond,
- Enrochement de calage avec blocométrie moyenne,
- Rechargement en GNT 0/31.5,
- Création d'un renvoi d'eau en amont du parking,
- Mise en place d'une barrière basse en bois à usage esthétique,
- Elagage des arbres au niveau du talus pour améliorer la visibilité,
- Mise en place des panneaux d'information.

OP estime que le montant des travaux a été sous-estimé.

JLD fait remarqué au comité que la convention ne mentionne pas le financement de ces travaux. La seule possibilité qui semble s'offrir aujourd'hui au SPCV est de bénéficier des amendes de police, que pourraient solliciter la commune de Clarafond-Arcine (dossier à constituer).

Compte-tenu des élections départementales qui approchent, l'assemblée propose de solliciter monsieur Christian MONTEIL, actuel président du CG74, pour une subvention exceptionnelle.

L'approbation du projet CAVE est par conséquent reportée, dans l'attente des possibilités d'ajouter un nouvel article qui détaillerait le financement des travaux.

- Mise en lumière de l'affleurement rocheux à Calcaires roux du Nord-est du massif du Vuache : JB rappelle que cet affleurement rocheux se situe le long de la RD 908 a sur la commune de Chevrier, à l'extrémité Nord-est du massif du Vuache, juste après le point coté 477 m (virage à 90 °, station n°8 du Parcours de Découverte du Vuache). Environ 150 m après le virage en direction d'Arcine, on distingue sur le talus amont de la route, sur une longueur de 40 m, quelques affleurements rocheux correspondant à des calcaires roux. Selon plusieurs géologues suisses spécialistes de la région, c'est le seul site de toute la haute-chaîne du Jura qui permet un contact direct avec cette roche. Ces calcaires roux prendraient ainsi la dénomination de « Formation du Vuache ».

Pour permettre à la société scientifique de visualiser correctement cet affleurement dans l'avenir, il est proposé de réaliser des travaux pour nettoyer le talus de sa végétation et de la terre accumulée en surface (sur 50 mètres linéaire). Les matériaux seront exportés à proximité du site (deux délaissés semble convenir). La mise en place d'une circulation alternative sera nécessaire lors de la réalisation des travaux.

Une entreprise de TP a été contactée pour évaluer les coûts de réalisation. Les travaux seront financés en tout ou partie par la confédération helvétique.

Une réunion sur place avec le CG74 a par conséquent eu lieu pour obtenir l'autorisation de réaliser ces travaux. Cependant et compte-tenu des risques d'érosion du talus qui pourraient intervenir par la suite, le CG74 va demander une expertise préalable.

ORGANISATION DU PROCHAIN COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 :

SP rappelle à l'assemblée que le SPCV, structure chargée de la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 du « Massif du Mont Vuache », n'a pas organisé de comité de pilotage depuis le 16 novembre 2012. Compte tenu des nombreux travaux qui ont été réalisés en 2013 et en 2014, notamment dans le cadre du contrat forestier avec l'ONF, il propose d'organiser un comité de pilotage au début de l'année 2015. L'assemblée approuve.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Travaux de broyage sur la commune de Chaumont** : Denis CHAUMONTET (GAEC PERCE NEIGE) explique au comité qu'il a récemment sollicité le SPCV pour que soient effectués des travaux de broyage « Aux Teppes » sur la parcelle A 0962, propriété de la Fondation Nationale

pour la protection des habitats français de la faune sauvage (Chasseurs de France, Fédération de la Haute-Savoie). En effet et malgré l'entretien annuel par pâturage extensif et broyage léger qu'il réalise déjà sur le site (MAET « Prairies sèches »), les zones les plus embroussaillées sont en train de se refermer et nécessitent par conséquent le passage d'un broyeur plus puissant (en conservant la mosaïque d'habitats, pins et genévriers notamment). Il propose par la même occasion une intervention sur les parcelles du « Mont Pellaz » exploitées par le GAEC SUBLET (cartographiées elles aussi en « Prairies Sèches »), dont l'avancée de la lisière forestière est à maîtriser. Ces dernières présentent cependant une forte pente.

JLD rappelle que la convention d'entretien engage l'exploitant à financer 50 % du montant des travaux restant à la charge du SIPCVC. L'assemblée approuve.

- **Station n°8 du Parcours de Découverte du Vuache** : JLD informe le SIPCVC que le panneau n°8 intitulé « A l'extrémité nord du Vuache » et situé en face du Fort l'Ecluse sur la commune de Chevrier a été complètement détruit entre le 16 et le 17 octobre 2014. Il n'y a cependant aucun élément concernant le ou les auteurs de cet acte déplorable, ni de témoin de ce vandalisme. Une plainte contre X a été déposée auprès du Procureur de la République (préjudice évalué à **1 227 €**). Des articles ont été publiés dans la presse (Dauphiné libéré et Messenger). Comme l'a toujours fait le SIPCVC, le panneau sera remplacé dans les plus brefs délais.
- **Réforme des collectivités territoriales** : JLD explique à l'assemblée que lors d'une récente intervention à Frangy, le Préfet de la Haute-Savoie a présenté son projet de réforme des collectivités pour le territoire, avec le souhait de fusionner les Communautés de Communes (CC) du Val des Usses, de la Semine et du Pays de Seyssel (avant le 23 mars 2017) et de supprimer les Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU), chargés de la gestion de l'eau et de l'assainissement (qui seront intégrés à la nouvelle CC). Il rappelle qu'en 2011, les élus avaient eu à se positionner sur un projet de fusion entre le SIPCVC, le SIAV (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache) et le SMS (Syndicat Mixte du Salève), qui n'avait finalement pas abouti. Afin d'anticiper une nouvelle proposition de fusion dans l'avenir, il propose d'organiser lors du prochain comité syndical, un débat de fond au sein du SIPCVC. L'assemblée approuve.
- **Incendie de la cabane des chasseurs de Savigny** : Le chalet des chasseurs situé au lieu-dit « Les Baraques » a brûlé en totalité dans la nuit du 28 au 29 novembre 2014. Un rapport d'assurance va être rapidement établi afin de pouvoir engager les travaux de nettoyage et de reconstruction du chalet. Cependant et afin de permettre aux membres de l'association de terminer la saison de chasse dans les meilleures conditions possibles, et ce jusqu'au 31 janvier 2015, l'ACCA de Savigny sollicite l'autorisation de la commune et du SIPCVC pour déposer un mobile-home sur le site. L'assemblée approuve.

Pour conclure JB informe le comité que le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de la Semine sont en préparation, sans que le SIPCVC n'ait été consulté. Il propose par conséquent de siéger aux réunions en tant que représentant d'ASTERS, afin de s'assurer que le Vuache et ses sensibilités sont bien pris en compte. L'assemblée approuve.

Par ailleurs, il informe l'assemblée qu'ATMB (Autoroutes et Tunnels du Mont Blanc) développe un projet de carrefour (type rond-point) au niveau du péage d'Eloise. Les emprises prévues entraînent la destruction de plusieurs dizaines d'individus d'une plante protégée : l'œillet superbe. Une dérogation visant le déplacement de l'espèce a été déposée auprès de la Commission Nationale de Protection de la Nature (CNP) et a reçu un avis favorable début octobre 2014. En collaboration avec le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) et ASTERS, deux sites ont été identifiés pour accueillir cette population : Le Dazet (propriété communale) et le Marais des Hospices (parcelles de monsieur Pierre LEGER, sous convention avec le SIPCVC). La réimplantation fera l'objet d'une convention entre le SIPCVC, ATMB et le propriétaire.

Le Président lève la séance à 21h45 et la commune de Clarafond-Arcine convie le comité à un repas.

Lexique des abréviations :

CP : Christian PREVOST

JB : Jacques BORDON

JLD : Jean-Louis DUCRUET

JML : Jean-Marc LAGRIFFOUL

OP : Olivier PINGET

SP : Stéphane PATRY

ASTERS : Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie

ATMB : Autoroutes et Tunnels du Mont Blanc

CA 73/74 : Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin

CCBCG : Contrat Corridors Biologiques Champagne Genevois

CCG : Communauté de Communes du Genevois

CG74 : Conseil Général de la Haute-Savoie

CHRA : Centre Hospitalier de la Région d'Annecy

CNPN : Commission Nationale de Protection de la Nature

DDT : Direction Départementale des Territoires

DOCOB : Document d'objectifs Natura 2000

EEE : Espèces Exotiques Envahissantes

ENS : Espaces Naturels Sensibles

FDC74 : Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FRAPNA : Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature

HEPIA : Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

LPO74 : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie

MAET : Mesures agroenvironnementales territorialisées

ONF : Office National des Forêts

PAC : Politique Agricole Commune

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAEC : Projet agroenvironnemental et climatique

PDV : Parcours de découverte du Vuache

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SBG : Société botanique de Genève

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

SIPCV : Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache

SMECRU : Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivières des Usses

SMS : Syndicat Mixte du Salève